



Pour toute inscription, se présenter en mairie aux horaires
d'ouverture avec les pièces suivantes :

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Carnet de santé
- Fiche de renseignement
- Autorisation de votre Mairie de domicile, pour toute inscription des communes de : Lussac, Saint Hilaire du Bois, Saint Martial de Vitaterne

MAIRIE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN

 05.46.48.06.36 E-mail : mairie@sglusignan17.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	:	de 8 h à 12 h	et	de 13 h 30 à 17 h 30
Mardi	:	de 8 h à 12 h	et	de 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi	:	Fermée toute la journée		
Jeudi	:	de 8 h à 12 h	Fermée l'après-midi	
Vendredi	:	de 8 h à 12 h	et	de 13 h 30 à 17 h 30